

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 23 juillet 2014 à 11 h 00 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Sylvain Tousignant  
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :  
M. Luc Papillon, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Michel Morin  
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint  
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du Cabinet du Maire  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications  
Mme Francine Blain, trésorière  
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au Cabinet du Maire  
Me Denis Bouffard, secrétaire

---

#### **CE-2014-957-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2014-958-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2014-959-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 9 JUILLET 2014**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 9 juillet 2014, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2014-960-REC LEVÉE PARTIELLE D'UNE SERVITUDE DE NON-ACCÈS / PARTIE DU LOT 3 148 966**

ATTENDU le besoin de la Ville de Terrebonne d'ériger du côté sud de l'autoroute 640, une bretelle d'accès sur une partie du lot 3 148 966 du cadastre du Québec lequel est affecté d'une servitude de non-accès en faveur du ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec est favorable à accorder à la Ville de Terrebonne une renonciation à la servitude de non-accès pour la somme de 1 312 500 \$ tel que mentionné à leur lettre du 27 mars 2014 ;

ATTENDU la rencontre ayant eu lieu entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Terrebonne, le 11 juillet dernier, afin de discuter des modalités de l'entente à intervenir ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est consentante à remettre un chèque d'acompte au montant de 65 625 \$ au nom du ministre des Finances.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier et de M. Luc Papillon,

directeur général, que le comité exécutif autorise l'émission d'un chèque de 65 625 \$ au nom du ministre des Finances à titre d'acompte.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0354 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accepter l'offre de renonciation à la servitude de non-accès par le ministère des Transports du Québec suivant les conditions énoncées dans la lettre du 27 mars 2014, sur une partie du lot 3 148 966 du cadastre du Québec plus amplement décrite au plan préparé par Normand Fournier, arpenteur-géomètre, le 2 juin 2014 sous sa minute 23396.

---

**CE-2014-961-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 11h10.

---

---

Marc Campagna,  
Vice-président

---

Me Judith Viens,  
Assistant-secrétaire